

LE CONCOURS DIOCÉSAIN DANS L'ARCHIDIOCÈSE DE MALINES 1586-1786

Dans un livre d'hommage offert à Michel Cloet, Gilles Deregnaucourt attirait l'attention sur une lacune dans l'histoire ecclésiastique des temps modernes. L'histoire du concours diocésain pour l'obtention d'une cure, dans sa diversité géographique et dans ses multiples modalités, échappe encore à l'œil du chercheur. Le phénomène du concours attend toujours une étude détaillée ⁽¹⁾. Cette plainte est séculaire. Le canoniste de Louvain Zeger-Bernard Van Espen (1646-1728) se plaignait déjà en son temps du fait qu'on avait si peu publié aux Pays-Bas en ce qui concerne les règles du concours. Même dans les écrits pastoraux de ce temps-là, on en parlait à peine ⁽²⁾. Cet article veut combler une lacune dans ce domaine. Nous étudions la nomination *in vim concursus* dans l'archidiocèse de Malines à partir de la plus ancienne mention de l'organisation de l'examen public de recrutement en 1586 ⁽³⁾. Une année auparavant, le calme était revenu dans la ville archiépiscopale après que le régime calviniste eut tourmenté durant une période de cinq années les fonctionnaires catholiques de Malines. Le *terminus ante quem* a un lien avec les réformes que Joseph II tenta de réaliser dans les paroisses. Le 16 juin 1786, l'empereur publiait un édit qui envisageait pour les Pays-Bas méridionaux un changement important en ce qui concerne les règles du concours ⁽⁴⁾.

(1) G. DEREGNAUCOURT, *Le concours pour l'accès aux cures dans les anciens diocèses du Nord de la France (16^e-18^e siècles)*, dans E. PUT, M. J. MARINUS et H. STORME, *Geloven in het verleden. Studies over het godsdienstig leven in de vroegmoderne tijd, aangeboden aan Michel Cloet*, Louvain, 1996, p. 111-129 (128).

(2) Z. B. VAN ESPEN, *Jus ecclesiasticum universum*, 2 vol., Louvain, Guillelmus Strijckwandt, 1700-1704, vol. I, p. 830.

(3) Lors de la vacance de la paroisse de Saint-Germain à Tirlemont, on organisa un concours. Le chapitre de Saint-Jean à Liège fut obligé — en tant que patron — d'y présenter un candidat qui avait participé au concours. Archives archiépiscopales de Malines (=AAM), *Acta episcopalia Mechliniensia*, registre 192, f^o 329.

(4) *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens* (=ROPBA), vol. XII, p. 519-520. Les réformes autrichiennes de la procédure de nomination aux cures n'entreront pas en ligne de compte ici.